Demande d'accès aux parcs à conteneurs de BEP ENVIRONNEMENT

1. Bordereau de paiement destiné aux résidents belges habitant en dehors de la zone BEP Environnement et qui n'y possèdent pas de seconde résidence

Vous habitez une commune située en dehors de la zone BEP Environnement (= les 38 communes de la Province de NAMUR + Héron + Froidchapelle) et vous souhaitez continuer à accéder aux parcs à conteneurs gérés par l'Intercommunale BEP Environnement, vous devez dorénavant vous acquitter d'une quote-part.

Cette cotisation de 50 euros, valable jusqu'au 31/12/2013, est à verser sur le compte :

BELFIUS BE50 0910 1087 2618 IBAN : GKCCBEBB avec la référence reprise ci-dessous :

Nom Prénom(s)	:	4	
Prénom(s) Numéro de référence	¥ ₽	V ==	
modalités d'accès en vig	gueur depuis le 1	ler janvier 2013	se débloquera. Cet accès se fera conformément aux ite http://www.bep-environnement.be
~			
2. Formulaire destine seconde résidence	é aux usagers	habitant en dehors de la z	one BEP Environnement et qui y possèdent une
et vous possédez une se parcs à conteneurs. Pour cela, vous devez re renvoyer à l'adresse ci confirmation sera envoy	econde résidence emplir le talon e i-dessous. Dès ée par courrier à	e dans une de ces communes, ci-dessous, le faire valider par	
Prénom(s):			
Date de naissance :			
Adresse de la résidence			
Rue:			Numéro :
Code postal :	Localit	é:	
Téléphone :			
Adresse de la seconde i	résidence		
Rue:			Numéro :
Code postal :	Localit	é :	
Téléphone :			
Sceau de la commune de la seconde résidence	e * :	Signature de l'agent communal	Signature du demandeur
1	onnement - Cell	ule Parcs à conteneurs- Avenue	e Sergent Vrithoff, 2 - 5000 NAMUR
han			